



Problème de charges d'eau attribuées au locataire non payées

Par **mariemaw**, le **12/12/2009** à **22:25**

Bonjour,

Je suis propriétaire et j'appartiens à une co-propriété. Mon locataire ne me paye plus les charges d'eau depuis 6 mois. Quels sont mes droits? Que puis je faire pour l'obliger à payer?

Puis je ne plus payer l'eau au syndic?

Merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **12/12/2009** à **22:35**

Bonsoir,

Ne suspendez pas vos paiements des factures d'eau, vous vous mettriez dans votre tort.

Envoyez un courrier recommandé AR à votre locataire le mettant en demeure de vous régler les charges concernant l'eau (fixer une date butoir) sous peine d'engager, sans autre avertissement de votre part, des poursuites avec tous les frais supplémentaires qui ne manqueront pas de leur incomber.

Par **mariemaw**, le **12/12/2009** à **22:51**

Bonsoir,

J'ai déjà envoyé une lettre A/R rappel le 23 octobre 2009 (le montant des charges relatives à l'eau datant de septembre 2009) à une des personnes occupant l'appartement. Je n'ai à ce jour, aucune réponse de ce locataire.

Cependant, j'ai deux personnes qui ont signé le bail en tant que caution solidaire et j'ai cru comprendre que ces personnes se sont séparées et que par conséquent que seulement l'une des deux a reçu la lettre.

Dois je refaire une autre lettre A/R à l'autre personne, sachant que j'ai retrouvé l'adresse de son lieu de travail? Ces locataires refusent également de me communiquer leurs coordonnées de téléphones personnelles et je n'ai retrouvé que le numéro de téléphone du lieu de travail de la personne qui ne vit plus dans l'appartement et qui de plus m'envoie 'balader' lorsque je l'appelle sur son lieu professionnel.

J'habite loin de ce logement loué et je ne peux pas me déplacer, je suis étudiante et que j'ai trop de travail. Comment puis je régler ce problème à distance?

Merci